



## Appel à Candidature pour des Bourses Post-Doctorales de l'Agence Universitaire de la Francophonie

La Direction Générale de la Coopération Internationale au Ministère de l'Enseignement Supérieur informe que l'Agence Universitaire de la Francophonie "AUF" lance un appel à candidature pour des bourses post-doctorales.

Les mobilités de perfectionnement en recherche pour les post-doctorants s'effectuent au sein du réseau des établissements membres de l'AUF. Elles conduisent les enseignants et/ou chercheurs francophones à l'extérieur de leur pays, en leur permettant de se perfectionner. La durée de cette mobilité est de 3 mois minimum et de 10 mois maximum.

Les bourses accordées comprennent:

- un titre de transport aller-retour
- une indemnité mensuelle forfaitaire établie en fonction du niveau de vie dans la région d'accueil, versée dans la limite de la durée de la bourse accordée
- une indemnité forfaitaire d'installation versée en une fois au début de la mobilité. Elle aide le boursier à faire face aux dépenses particulières liées à son installation
- une assurance-maladie, accident et rapatriement, obligatoire.

Toutes autres dépenses (frais de laboratoire, logement, visa,...) sont à la charge du boursier.

Veillez trouver en annexe le règlement ainsi que le formulaire de demande de bourse.

Il est à noter que toutes les pièces consécutives du dossier de candidature doivent être rédigées en français.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter ce site:  
**[www.auf.org/article58.html](http://www.auf.org/article58.html)**

Le dossier de candidature doit être adressé en **4 exemplaires (1 original et 3 copies)** à la Direction Générale de la Coopération Internationale sous couvert des établissements universitaires dont relèvent les candidats avant la **fin du décembre 2006**.